



## Ex qui divulgue expertise psychologique

Par **labelette15**, le 11/09/2021 à 04:40

Bonjour,

Depuis 1an et demi mon fils de 16 ans a décidé de ne plus voir son père. J ai du saisir le jaf. Il a, été décidé à la demande de mon ex une expertise psychologique de nous 3. Il a également saisi le juge pour enfant ce qui amené à une enquête de la protection judiciaire de l'enfant. Tout ceci a été pénible à vivre.

Mon ex a tous les documents en sa possession, la partie le concernant dans l'expertise psy est très brève et survolée. Pour ma part on m'a chargée, et il y a des faussetés. Quand à mon fils, on ne le reconnaît pas, c'est pour moi une expertise mal menée. Je n'ai pas ces documents en ma possession, mon avocate me les a seulement lus.

Il y a dans tout ces documents des choses, plus que personnelles et mon ex fait des copies pour en distribué à sa famille, à l'assistante sociale du lycée, à l'éducatrice de mon fils...

A mon sens, il n'en a pas le droit car il atteint au secret médical et à la vie privée.

Puis je déposer plainte ? Le problème est : comment prouver qu'il a divulgué ces documents car les personnes qui les ont ne voudront pas témoigner certainement car ce sont des professionnels qui ne doivent pas prendre partie. Et sa famille est bien sûr contre moi.

Merci pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le 11/09/2021 à 08:51

Bonjour

[quote]

la partie le concernant dans l'expertise psy est très brève et survolée

[/quote]

Seul un expert pourrait affirmer cela...

[quote]

A mon sens, il n'en a pas le droit car il atteint au secret médical et à la vie privée.

[/quote]

C'est avec votre avocate, qu'il faut "bétonner" votre dossier...

Par **labelette15**, le **11/09/2021** à **09:30**

Je connais mon ex et sa pathologie et je peux vous dire qu'une expertise de 15 lignes le concernant est brève et survolée... Cette psychologue a mon sens n'a pas fait le taf j'ai assez étudié des livres de psychologie pour moi-même aller mieux et comprendre mon ex pour me rendre compte si elle n'a pas fait une expertise mais m'a jugé sur ma vie...

Mon avocate pense qu'il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu... Et le laisser faire. Mais je ne laisserais pas passer cela devant les 2 juges. Mais là il s'agit de la garde de l'enfant il n'aura pas de sanctions concernant le fait qu'il atteigne ma vie privée.

Et il continuera si il n'est pas recadré sérieusement

Par **tomrif**, le **11/09/2021** à **21:52**

bonjour,

dévoiler un document contenant des informations privées n'est pas réprimé pénalement. c'est au civil qu'il est possible de faire quelque chose, donc dans le cadre de votre affaire, pas avec une plainte.

pour le secret médical, je pense qu'il faut être soumis au secret médical pour que dévoiler des informations couvertes par le secret médical soit réprimé pénalement. donc idem, une plainte au pénal ne servirait pas.